

RAPPORT DE CONSULTATION

**Consultation publique – Ferme Roulante enr.
14 février 2024 à 19h | Salle OTJ, Tingwick**

Préparé par :
Luc Trahan, dta
Consumaj inc.

7 avril 2024

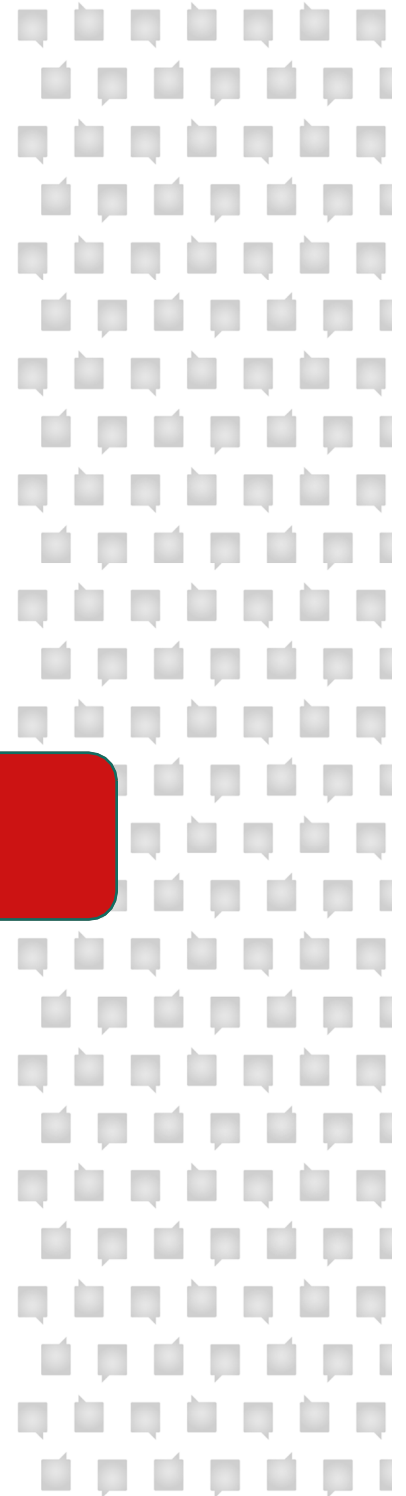


TABLE DES MATIERES

Section 1 Mise en contexte et préparatifs de la séance d'information et de consultation publique.....	1
Section 2 Accueil et présences lors de la soirée	1
1. Début de l'assemblée publique	1
2. Bref historique des démarches d'autorisation réalisées à ce jour par Ferme Roulante enr.....	3
3. Situation actuelle de la progression de l'expansion du cheptel	4
4. Planification de la progression du cheptel pour les prochaines années	4
5. Activités de camionnage reliées aux activités de récolte et d'épandage.....	4
6. Traitement des plaintes.....	7
7. Parole aux citoyens(nes) intéressés(es)	9
8. Mot de fermeture d'assemblée et remerciement par Ferme Roulante enr.....	11
9. Levée de l'assemblée	11
ANNEXE A - ANNONCE PUBLIQUE	12
ANNEXE B - ORDRE DU JOUR, LISTE DE PRESENCES	14

Section 1 | Mise en contexte et préparatifs de la séance d'information et de consultation publique

En accord avec la condition 4 du décret gouvernemental de 2018, Ferme Roulante enr. doit procéder à la tenue de 3 séances d'information publique sur une période de 15 années.

La date de la première séance d'information a été fixée au 14 février 2024 à 19 :00 à la salle OTJ de Tingwick.

Une annonce publique de la soirée de consultation a été publiée dans le journal régional *La Nouvelle union* dans l'édition du 31 janvier 2024 à la page 12.

Vous trouverez copie de l'annonce publique de la soirée de consultation publique de Ferme Roulante enr. à l'annexe A.

Section 2 | Accueil et présences lors de la soirée

L'accueil des citoyens à l'entrée de la salle a été fait personnellement par les membres de Ferme Roulante enr. auprès de toutes les personnes intéressées venues assister à la soirée. Cet accueil visait principalement à compléter une feuille des présences de la soirée.

Vous trouverez la liste des présences à l'annexe B.

Lors de la soirée, la prise de notes des échanges a été effectuée par Lisandre Bonami-Marquis, LBM Service Conseils.

MINUTES DE L'ASSEMBLÉE

1. Début de l'assemblée publique

▶ Mot de bienvenue

Caroline Roux, Maxime Roux, Yves Roux et Luc Trahan prennent, tour à tour, la parole afin de souhaiter la bienvenue aux gens venus à la soirée.

▶ Yves Roux de Ferme Roulante enr. présente les personnes à la table de présentation :

-
- Caroline Roux
 - Maxime Roux
 - Yves Roux
 - Raphael Côté-Ouellette
 - Lisandre Bonami-Marquis, LBM Service Conseils
 - Luc Trahan, firme Consumaj inc.

► **But de cette consultation publique**

Luc Trahan présente et détaille le but de la soirée.

Le but de la soirée est d'informer et de consulter les personnes de la population qui sont intéressées par les activités de la Ferme Roulante Enr.

► **Mise en contexte**

Luc Trahan procède à la lecture de la condition 4 du décret de 2018 aux fins de mise en contexte de la soirée :

CONDITION 4 SÉANCES D'INFORMATION ET DE CONSULTATION La Ferme Roulante Enr. doit réaliser des activités d'information et de consultation de la population pendant la période d'expansion du projet prévue sur quinze ans. Au moins trois séances publiques devront être réalisées par la Ferme Roulante Enr., soit à tous les cinq ans.

Ces séances devront permettre à la population de s'informer notamment sur l'avancement du projet et la situation projetée pour les années futures, l'historique des plaintes et leur traitement, l'augmentation du camionnage sur les voies publiques et les mesures d'atténuation mises en place par la Ferme Roulante Enr.

Celle-ci devra prendre en compte les préoccupations qui seront témoignées par la population, le cas échéant, et ajuster ses mesures d'atténuation. La Ferme Roulante Enr. devra présenter les résultats de la consultation qu'elle aura réalisée auprès de la population au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans un délai de six mois suivant la fin de chaque activité de consultation.

-
- ▶ Planification des 3 séances de consultation publique:
 - 1^{re} soirée de consultation : ce soir 14 février 2024
 - 2^e soirée de consultation : prévue en 2028
 - 3^e soirée de consultation : prévue en 2033
 - ▶ Communication des résultats de la consultation publique.
 - ▶ Le rapport de la consultation publique doit être communiqué au ministère le 31 mars de la même année suivant la consultation publique.

2. **Bref historique des démarches d'autorisation réalisées à ce jour par Ferme Roulante enr.**

Luc Trahan explique brièvement l'historique des démarches de Ferme Roulante enr. dans le processus d'expansion de la ferme.

- ▶ **2010-2011** : mandat donné à la firme Consumaj et début des démarches de préparation de l'étude d'impact :
 - Le but premier du déclenchement de ces démarches par Ferme Roulante enr. est d'optimiser la mise en place de l'équipement de traite dont s'est dotée la ferme, soit un carrousel de traite.
 - Regroupement de la traite sous un même toit au lieu de séparer les lieux de traite en plusieurs sites.
- ▶ **Décembre 2018** : suite à l'étude du dossier par le BAPE : Émission du décret gouvernemental
 - Ce décret jette les bases du processus d'expansion.
 - Il cible les 2 seuils paliers au projet d'expansion soit 1 188 u.a. pour le seuil 1 et de 1 420 u.a. pour le seuil 2.
- ▶ **2018** : agrandissement de l'étable laitière existante et construction d'un second réservoir à lisier.
- ▶ **21 septembre 2023** : Modification d'autorisation délivrée par le MELCCFP pour 1 188 u.a.

3. Situation actuelle de la progression de l'expansion du cheptel

- ▶ Luc Trahan annonce les chiffres de l'inventaire actuel à l'étable principale.
- ▶ En ce 14 février 2024, l'inventaire du cheptel dans l'étable principale est d'environ 880 vaches et de 100 veaux soit 900 u.a.
 - Cheptel inventaire actuel : +/- 900 u.a.
 - Seuil autorisé à ce jour : 1 188 u.a.

Bilan négatif en fonction du seuil autorisé de 1 188 u.a. – 900 u.a. = 288 u.a.
Ou, si vous préférez, 288 vaches laitières.

4. Planification de la progression du cheptel pour les prochaines années

- ▶ Luc Trahan explique la planification d'augmentation du cheptel de la ferme pour les prochaines années.
- ▶ Une mise à jour de la planification de la progression du cheptel est réalisée annuellement. Elle subit la fluctuation de la disponibilité du quota de production laitière.

La production laitière est un marché contingenté et la disponibilité du quota se fait rare et les achats sont très limités en quantité. Ferme Roulante est dépendante des délais occasionnés.

Selon les moyennes d'achat des dernières années, en ce 14 février 2024, nous basons la planification de la progression suivante :

- Entre l'an 2028 et 2031, le seuil de 1 188 u.a. sera atteint
- Entre 2034 et 2039, le seuil de 1 420 u.a. sera atteint

5. Activités de camionnage reliées aux activités de récolte et d'épandage

- ▶ Luc Trahan place en contexte l'importance accordée aux activités de camionnage de la ferme et les impacts sur la population.

Ferme Roulante enr. est consciente que la circulation routière des équipements mobiles de la ferme pour la récolte et l'épandage est un aspect de ces activités qui peut avoir un impact sur les citoyens. Cet aspect était un élément soulevé par la population lors des séances d'information publiques antérieures. Nous tenons donc à détailler ce soir les activités de camionnage plus en détail.

-
- ▶ Ferme Roulante procède maintenant à la rédaction d'un registre de camionnage afin de quantifier les activités de camionnage liées à la récolte et à l'épandage.

Ce registre comprend :

- Le nombre de déplacements;
- Le motif des déplacements;
- Les plages horaires de circulation;
- Les trajets empruntés;
- Les incidents s'il y a lieu.

Ce registre doit être communiqué au MELCCFP tous les 5 ans

Maxime Roux de ferme Roulante enr. présente le registre de camionnage aux personnes dans la salle, place en contexte ce registre en vertu des exigences du décret de 2018, les exigences de la tenue du registre et le nombre de voyages réalisés en 2023.

L'utilité du registre est soulignée par Maxime Roux dans la gestion de la ferme et la prise de décisions concernant la flotte des équipements routiers.

Maxime Roux et Caroline Roux prennent la parole et mentionnent que Ferme Roulante enr. est sensible aux impacts des activités de camionnage face à la population, principalement pour les citoyens du village de Tingwick. Cette sensibilité se fait sentir dans la formation des employés, le rappel de sécurité aux conducteurs et la prise de décision sur la flotte des équipements routiers.

Monsieur et madame Roux précisent que lors du choix d'un équipement routier, la sécurité et la réduction de l'impact de l'équipement sur la circulation routière sont des facteurs aussi importants que la capacité de l'équipement.

Maxime Roux et Caroline Roux mentionnent que Ferme Roulante enr. demeure à l'écoute des citoyens et que les commentaires de tout un chacun sur les activités de camionnage seront reçus par Ferme Roulante enr.

Mesures d'atténuation aux activités camionnage

- ▶ Luc Trahan fait état des mesures d'atténuation optées par Roulante enr. dans le cadre des activités de camionnage.

Consciente que les activités de camionnage peuvent avoir un impact sur la population, Ferme Roulante enr. a déployé des efforts au cours des dernières années pour réduire tant que possible les impacts de ces activités :

- 1- Lors du Week-end des balades gourmandes, il n'y a pas de circulation de camions et de tracteurs dans le village de Tingwick.
 - 2- Maximiser l'utilisation des voies de contournement du village de Tingwick : 6^e rang, 7^e rang, route Cantin.
 - 3- Les employés conducteurs sont sensibilisés et se coordonnent pour éviter le plus possible la circulation de double sens à l'intérieur du village de Tingwick (bref, éviter tant que possible le croisement tracteurs et camions dans les rues).
 - 4- Lors de l'embauche d'employés conducteurs, il y a immédiatement formation et une sensibilisation de la responsabilité routière.
 - 5- Réunion de coordination interne avec les conducteurs de la ferme. À chaque année avant la période de récolte et d'épandage. Réunion lors de laquelle il y a reprise des éléments à considérer et suggestion/amélioration.
- ▶ Au niveau du remplacement des équipements routiers, Ferme Roulante a priorisé au cours des dernières années :
 - 6- Limitation de l'utilisation des roues doubles sur les tracteurs. Prioriser les roues simples de largeur adéquate. Bref une réduction de la largeur des tracteurs.
 - 7- Achat de camions et remorques de transport pour sécuriser les déplacements routiers des équipements d'excavation.
 - 8- Augmentation de l'utilisation de camions et remorques de transport pour le déplacement du matériel.
 - 9- Réduction de l'utilisation des tracteurs quand l'utilisation des camions est possible.

-
- ▶ Yves Roux prend la parole et confirme que la sensibilisation des conducteurs est importante à la Ferme Roulante enr. et mentionne également d'autres mesures d'atténuation reliées aux équipements routiers et confirme également :

10-Achat d'un semoir rétractable réduisant ainsi la largeur de l'équipement lors des déplacements routiers.

11-Les contenants de transport possèdent maintenant de plus grandes capacités (ex. boîte ensilage), réduisant ainsi le nombre de voyages pour les opérations aux champs.

- ▶ Maxime Roux prend la parole et revient sur la sensibilisation des conducteurs à la ferme :

12-La réduction voire l'absence de circulation routière aux heures de rentrée et sortie des élèves à l'école de Tingwick revient à toutes les rencontres pré saison avec les conducteurs et fait partie intégrante des discussions quotidiennes de la gestion des activités de la ferme.

13-La limite de vitesse indiquée sur les panneaux de circulation routière est également indiquée comme étant un maximum de vitesse et ne doit pas être considérée que la vitesse à utiliser par les conducteurs. Le poids et les dimensions des équipements routiers de la ferme nécessitent de préconiser une vitesse inférieure à la limite indiquée.

6. Traitement des plaintes

- ▶ Réception, documentation, gestion des plaintes des activités de la ferme.
- ▶ Émission/communication plainte par citoyen auprès de Caroline, Maxime et Yves Roux.
- ▶ Résumé du registre de plainte à ce jour.

Luc Trahan prend la parole et présente une mise en contexte du mécanisme de traitement des plaintes.

En vertu du décret gouvernemental de 2018, Ferme Roulante enr. a mis en place un système de réception et de documentation des plaintes des personnes intéressées.

Ce mécanisme vise à définir les procédures et le traitement des plaintes en provenance des citoyens. Ce mécanisme se veut un processus continu d'écoute et d'amélioration.

Toute personne intéressée peut procéder à l'émission d'un commentaire ou d'une plainte auprès de Ferme Roulante enr., plus précisément auprès de Caroline, Maxime et Yves Roux de la Ferme Roulante enr., soit par écrit ou en personne.

Tour à tour, Caroline Roux, Maxime Roux et Yves Roux prennent la parole et précisent qu'ils sont à l'écoute de la population, invitent les gens au dialogue et à l'amélioration des situations qui peuvent être améliorées. Les commentaires ou plaintes reliés aux activités de la ferme doivent être déposés directement auprès d'eux en personne ou par écrit.

Luc Trahan fait état du contenu du registre des plaintes :

► Registre des plaintes

Depuis le début de la réalisation de la tenue d'un registre de plaintes en 2018, nous notons le dépôt d'une seule plainte. Elle est due à une activité de camionnage plus précisément la circulation routière de la moissonneuse-batteuse le 6 septembre 2023 :

- L'incident est le croisement d'un fardier routier et de la moissonneuse-batteuse dans un endroit étroit du village de Tingwick.
- Impact : léger bris de terrassement sur le bord de la rue dû à un empiètement des roues de la moissonneuse-batteuse.
- Rétroaction : M. Maxime Roux de Ferme Roulante enr. a pris le soin de discuter et d'échanger sur l'événement de la plainte avec l'ensemble des conducteurs de Ferme Roulante enr. le tout afin de conserver une approche d'amélioration si une situation similaire se produit de nouveau. Discussion et sensibilisation de l'option à l'immobilisation complète de la moissonneuse-batteuse dans des situations similaires. En attendant de trouver une solution ou modification de la situation du véhicule venant en contresens. Il a été mentionné que même arrêtée la moissonneuse-batteuse constitue un risque pour la circulation routière et la sécurité des passants. Il faut mettre en contexte et mesurer l'impact survenu sur le terrassement du plaignant (trace de pneus sur un gazon) versus la sécurité requise du déplacement ou de l'immobilisation de la batteuse. Les dégâts causés sont, somme toute, mineurs.
- Les passages étroits avec obstacles latéraux dans le village de Tingwick ont été visés par les conducteurs de Ferme Roulante enr. suite à cette

rencontre interne de la Ferme Roulante enr.

- M. Yves Roux, de Ferme Roulante enr, prend en charge le suivi auprès du plaignant et projette un suivi auprès de ce dernier au printemps 2024. Une aide sera apportée par Ferme Roulante enr auprès du plaignant si les travaux de terrassement réalisés par ce dernier ne sont pas à la hauteur de ses attentes.

7. Parole aux citoyens(nes) intéressés(es)

- ▶ Questions
- ▶ Demandes d'information
- ▶ Plaintes
- ▶ Améliorations

C'est le moment de laisser la parole à vous citoyens.

▶ **Question 1**

Monsieur [REDACTED] prend la parole et demande l'information :

Considérant que les dimensions des équipements routiers sont de plus en plus larges et que les voies de circulation en territoire urbain sont de plus en plus étroites ou munies de terre-pleins, est-ce que le MTQ procède présentement à des mises à jour réglementaires ou des consultations sur la réglementation de la circulation routière à des consultations pour procéder à l'élargissement des voies de circulation ?

Réponses des intervenants :

- Caroline Roux : Les équipements routiers de Ferme Roulante enr. sont conformes à la réglementation sur la circulation routière actuelle. Ferme Roulante enr. n'a pas été consultée par le MTQ. Madame Roux mentionne que l'UPA fait présentement des représentations auprès du MTQ afin de coordonner l'utilisation des voies routières par les équipements agricoles.
- Lisandre Bonami-Marquis : mentionne une situation fortuite survenue dans le réaménagement d'un boulevard urbain dans la région de Sainte- Gertrude où les terre-pleins empêchaient la circulation des équipements agricoles, pourtant de dimensions réglementaires. La coordination de tous les utilisateurs est importante.

- Yves Roux : Les équipements routiers de Ferme Roulante enr. sont conformes à la réglementation sur la circulation routière actuelle.

Question 2

Monsieur [REDACTED] prend la parole et demande l'information :

Est-ce que les équipements agricoles sont soumis à une surveillance sur les routes par les inspecteurs de la sécurité routière de la SAAQ ?

- Réponse de Yves Roux : oui les équipements agricoles qui utilisent les voies routières sont soumis à toute surveillance et inspection par la SAAQ. M. Roux mentionne qu'il y a eu récemment une opération de pesée routière mobile par la SAAQ dans le stationnement de l'église de Tingwick. Les équipements de Ferme Roulante enr., comme les autres utilisateurs de la route, ont dû se plier aux conditions de pesée et d'inspection par la SAAQ. Aucune contravention n'a alors été émise à Ferme Roulante enr.

Question 3

Monsieur [REDACTED] prend la parole et demande l'information :

Pourquoi Ferme Roulante enr. est soumise à toute cette procédure administrative et tenue de registre alors que d'autres fermes qui passent régulièrement dans le village de Tingwick avec autant de voyages ne sont pas tenues à ces conditions?

Réponse des intervenants :

- Lisandre Bonnami-Marquis : Les conditions et exigences demandées par le BAPE et MELCCFP proviennent du fait du processus d'audience publique et un dépassement du seuil de 600 u.a. (à l'époque du déclenchement des procédures par Ferme Roulante enr.).

Une ferme de moindre envergure ou qui divise son cheptel en plusieurs sites distincts n'est pas soumise aux mêmes conditions et exigences.

- Caroline Roux : Ferme Roulante enr. a choisi elle-même de se lancer dans l'aventure de l'étude d'impact et de concentrer la traite des vaches sur un seul site. Séparer la traite des vaches pour éviter le dépassement des seuils déclencheurs de l'étude d'impact nous semble un contournement de la réglementation en place.

La charge administrative apportée à la ferme par cette décision est lourde, mais c'est un choix que Ferme Roulante enr a fait. Les engagements demandés par le BAPE et le MELCCFP sont stricts et exigent un suivi annuel et/ ou quinquennal.

- Luc Trahan : Les procédures et mécanismes mis en place suite à l'émission du décret de 2018 vont servir à un système d'amélioration continue afin de réduire les impacts de la Ferme Roulante enr. comparativement aux fermes qui ne sont pas soumises à l'étude d'impact.

8. Mot de fermeture d'assemblée et remerciement par Ferme Roulante enr.

Tour à tour, Caroline Roux, Maxime Roux et Yves Roux prennent la parole et précisent de nouveau qu'ils sont à l'écoute de la population et que la ferme veut poursuivre une amélioration des activités de la ferme afin de réduire les impacts sur la population.

9. Levée de l'assemblée

Luc Trahan met fin à l'assemblée.

ANNEXE A
ANNONCE PUBLIQUE

118 - Sa demande
TEMPS À DROIT, je recherche à acheter une belle terre à bois ou foresterie pour mon projet de retraite, merci de me contacter, tel ou texto 819-461-1119 Eric

424 - Astrologie
 Ana Médium, spécialiste des questions ancestrales depuis 25 ans. Le secret des rencontres positives, la méthode pour récupérer son ax et des courants de coagulation sans danger, réponses précises et rapides. Tél. : 450-300-0125

REMERCIEMENTS à Saint-Jude pour faveur obtenue.
A.C.



Prière infaillible à la Vierge Marie
 Fleur toute belle du Mont Carmel, signe fructueux, splendeur du ciel, mère bonte du fils de Dieu, assistez-moi dans mes besoins. Ô étoile de mer, aidez-moi et mettez-moi ici-même que vous êtes ma mère. Ô Sainte-Marie, mère de Dieu, reine du ciel et de la terre, je vous supplie du fond du cœur de m'appuyer dans une demande (Formulez ici sa demande). Personne ne peut résister à votre puissance. Ô Marie, conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous (3 fois). Sainte-Marie, je mets cette cause entre vos mains (3 fois). Faites cette prière 3 jours de suite et vous devez ensuite la publier. La faveur demandée vous sera accordée. **A.C.**

LigneParents
 1 800 361-5085
 www.LigneParents.com

TEL-JEUNES
 www.teljeunes.com
 1 800 263-2244

Pinobédo hydrocophole Québec
 www.pinobedo.com

Fondation TEL-JEUNES
 fondationteljeunes.org

Faites un don
 www.faitesundon.com

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE
Ferme Roulante enr.

Date et lieux: le mercredi 14 février 2024, à compter de 19h à la salle OTJ de Tingwick.

Nous informons les résidents de la municipalité de Tingwick de la tenue d'une consultation publique dans le cadre du projet de la Ferme Roulante enr. Cette soirée d'information est la première de trois rencontres prévues de 2023 à 2033. Le tout en accord avec le projet soumis à la population de 2013 à 2018 et avec les conditions du décret gouvernemental 1470-2018 du 18 décembre 2018.

Cette première séance d'information permettra aux personnes intéressées d'être informées via une rétrospective des étages franchies par Ferme Roulante enr., et ce, depuis l'émission du décret de 2018. La rencontre permettra aussi d'informer sur la situation actuelle de la ferme et l'état d'avancement du projet d'expansion de la ferme planifié en 2018.

Cette consultation donnera également l'occasion aux personnes intéressées de pouvoir émettre des commentaires et être informées de questions soulevées lors de la soirée.

Tingwick, le 31 janvier 2024
 Caroline, Maxime et Yves Roux
 Ferme Roulante ENR

MOTS-CROISÉS EN LIGNE

Visitez notre site Web au www.lanouvelle.net/mots-croises

1 enfant sur 4 n'a pas déjeuné aujourd'hui

Textez « club » au 45678 pour donner \$5.

clubdejeuner.org

AVIS PUBLIC

Warwick

Avis public de révision de la liste électorale

DATE DU SCRUTIN : 25 FÉVRIER 2024

Par cet avis public, madame Karine Larose présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la Ville de Warwick.

- La liste électorale a été déposée au bureau de la Ville de Warwick le 24 janvier 2024. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
- Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
- Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :
 - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis;
 - Le 20 décembre 2023 :
 - Vous aviez la citoyenneté canadienne;
 - Vous n'aviez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
 - Vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années.
 - De plus, vous devez, le 20 décembre 2023 remplir l'une des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité. *
- * NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection, et ce, au plus tard le 13 février 2024 à 17 h 30.
- Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Adresse : 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick (Québec) J0A 1M0
Jours et heures : Jeudi 8 février 2024 de 19 heures à 22 heures
Mardi 13 février 2024 de 14 h 30 à 17 h 30
- Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
- Vous pouvez joindre la présidente d'élection ou le secrétaire d'élection et adjoint le cas échéant, aux adresses et aux numéros de téléphones suivants :

Présidente d'élection Madame Karine Larose Ville de Warwick – 8, rue de l'Hôtel-de-Ville Warwick (Québec) J0A 1M0 819 358-4300, poste 4305 presidentelelection@villedewarwick.quebec	Secrétaire d'élection et adjoint Monsieur Matthieu Levasseur Ville de Warwick – 8, rue de l'Hôtel-de-Ville Warwick (Québec) J0A 1M0 819 358-4300, poste 4313 mlevasseur@villedewarwick.quebec
---	---

ORDONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 31^e jour du mois de janvier 2024.

Karine Larose,
 Présidente d'élection

Don in memoriam
 En souvenir d'un être cher

1 877 336-4443
 www.fqc.qc.ca

Fondation québécoise du cancer

VICTORIOVILLE
 santé urbaine

Berceaux à développement durable

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS dans des enveloppes cachetées seront reçues au bureau de la greffière de la Ville de Victoriaville situé à l'hôtel de ville, au numéro 1, rue Notre-Dame-Ouest, à Victoriaville, jusqu'à 10 h, heure locale en vigueur, le mercredi 21 février 2024, relativement au projet suivant :

➤ **Acquisition de béton bitumineux à l'usine pour l'année 2024**
 (Notre référence : 512.1110-110652)

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies à cette fin par la Ville de Victoriaville.

Les documents de soumission sont disponibles en s'adressant au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 1 866 669-7326 ou au numéro 1 534 669-7326 ou en consultant le site Web www.seaoca.com en stipulant le numéro de référence **1796711**. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO. Pour toute information supplémentaire à ce sujet, veuillez entrer en communication avec M. Michel Lachapelle, directeur du Service des travaux publics, au numéro de téléphone 819 758-1571 ou par courriel à michel.lachapelle@victoriaville.ca.

Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission représentant dix pour cent (10 %) du prix total soumis, taxes incluses, sous forme de chèque visé tiré d'une banque à charte canadienne ou d'une caisse populaire fait au nom de la Ville de Victoriaville ou lettre de garantie bancaire ou cautionnement d'une compagnie d'assurance détenant un permis d'assureur du Canada.

Les soumissions reçues devront être transmises en format papier ou par voie électronique via le SÉAO. Le dépôt par un soumissionnaire d'une même soumission en format papier et par voie électronique (via le SÉAO) constitue un dépôt de plusieurs soumissions et entraîne le rejet automatique de toutes ces soumissions.

Chaque soumission, en format papier, doit être insérée dans une enveloppe portant la mention suivante :

➤ **Acquisition de béton bitumineux à l'usine pour l'année 2024**
 (Notre référence : 512.1110-110652)

Seules les soumissions reçues avant 10 h, heure locale en vigueur, le mercredi 21 février 2024, seront considérées. Elles seront ouvertes publiquement le même jour et à la même heure.

La Ville de Victoriaville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires et se réserve le droit de passer outre à une irrégularité mineure dans le cas de la plus basse soumission.

La Ville de Victoriaville a adopté une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes dans le cadre de l'adjudication d'un contrat. Toute plainte ou toute manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : rosane.roy@victoriaville.ca

VICTORIOVILLE, le 31 janvier 2024

La greffière,
ROSANE ROY

12 - LA NOUVELLE UNION - www.lanouvelle.net - Le 31 janvier 2024

ANNEXE B
ORDRE DU JOUR
LISTE DE PRESENCES

Consultation publique Ferme Roulante enr.

14 février 2024 à 19h

Salle OTJ, Tingwick

Intervenants / Représentants Ferme Roulante

- Colin Roux
- Raphaël Ouellet-Côté
- Alexandre B. Larroque
- Luc TRAHAN CONSUMERS
- Muriel...
- Luc Roux
-
-

Population, citoyens et citoyennes intéressés

[Redacted area]

Consultation publique Ferme Roulante enr.

14 février 2024 à 19h

Salle OTS, Tingwick

1. Début de l'assemblée publique

- ▶ Mot de bienvenue, présentation des intervenants.
- ▶ But de cette consultation publique : informer et consulter la population.
- ▶ Mise en contexte.
- ▶ Lecture de la condition no 4 du décret 2018.
- ▶ Planification :
 - 1^{ère} soirée de consultation : 14 février 2024
 - 2^e soirée de consultation : 2028
 - 3^e soirée de consultation : 2033
- ▶ Communication des résultats de la consultation publique.

2. Bref historique des démarches d'autorisation réalisées à ce jour par Ferme Roulante enr.

3. Situation actuelle de la progression de l'expansion

- ▶ Cheptel inventaire actuel : +/- 900 u.a.
- ▶ Seuil phase 1 autorisé à ce jour : 1 188 u.a.

4. Planification de la progression du cheptel pour les prochaines années

- ▶ Une mise à jour de la planification de la progression du cheptel est réalisée annuellement.
- ▶ Seuil 1 : 2028-2031 : 1 188 u.a.
- ▶ Seuil 2 : 2034-2039 : 1 420 u.a.

5. Activités de camionnage reliées aux activités de récolte et d'épandage

- ▶ Tenue d'un registre Camionnage
- ▶ Maxime Roux : résumé du registre 2023
- ▶ Mesures d'atténuation activités camionnage

6. Traitement des plaintes

- ▶ Réception, documentation, gestion des plaintes des activités de la ferme
- ▶ Émission/communication plainte par citoyen auprès de Caroline, Maxime et Yves Roux
- ▶ Résumé du registre de plaintes à ce jour

7. Parole aux citoyens(nes) intéressés(es)

- ▶ Questions
- ▶ Demandes d'information
- ▶ Plaintes
- ▶ Améliorations

Note : les personnes désirant apporter des commentaires ou être informée sur certains points devront se nommer et mentionner leur adresse de résidence.

8. Mot de fermeture d'assemblée et remerciement par Ferme Roulante enr.

9. Levée de l'assemblée